

# MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

*Le Président*

**Monsieur Louis NEGRE  
Maire de Cagnes-sur-Mer  
Président du SYMISCA  
Président délégué  
de la Métropole  
Mairie de Cagnes-sur-Mer  
Place de l'Hôtel de Ville – BP 79  
06800 CAGNES-SUR-MER**

Nice, le 13/12/2019

RAR N° 2C13991283208

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 13 novembre 2019 sollicitant l'avis de la Métropole, en qualité d'autorité compétente en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site de la future station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, en cas de cessation définitive des activités (conformément aux articles R181-13 al. 4° et D181-15-2 al 11° du code de l'environnement).

J'ai pris connaissance de vos propositions et des dispositions qui seront adoptées en cas de mise à l'arrêt définitif des installations pour assurer la préservation de la sécurité et de la santé des populations, et permettre un usage industriel ou commercial du site (sous réserve de la compatibilité de ces usages avec la vocation de la zone définie au PLU en vigueur à la date de cessation de l'activité).


Ainsi :

- l'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes sera interdit ;
- l'ensemble des produits, déchets ou équipements présents sur le site seront évacués ou éliminés ;
- en fonction des événements survenus en période d'activité, un diagnostic de l'état des sols et des eaux souterraines sera effectué, et le cas échéant une dépollution sera mise en œuvre ;
- les ouvrages seront déconstruits jusqu'au niveau correspondant aux fondations.

Je vous précise que je n'ai pas d'observation sur les mesures proposées pour lesquelles j'émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement



**Christian ESTROSI**  
**Maire de Nice**  
**Président délégué de la Région**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**